



Notre référence: P-2025-008

Le 4 septembre 2025

Fermeture de leur dossier sans répondre tel qu'anticipé, vue l'existence de la fraude, à la question très simple de savoir et de me dire s'ils font affaire avec l'homme vivant eric blackburn?

Par poste

Eric Blackburn
3625 # 3, rue Evelyn
Verdun QC
H4G 1P4

Remarquez cet entêtement à laisser sous-entendre qu'Eric Blackburn est la même personne que le eric blackburn qui leur a formellement écrit par la poste, sans le spécifier explicitement tel que cela leur fut demandé. Observez aussi leur besoin de prétendre que ma demande est faite en vertu de leur Loi alors que je leur aie précisément dit que ce n'est pas le cas. Quelqu'un n'écoute pas à quelque part. Je sais pourquoi.

Ceci témoigne de leur mauvaise foi dans le service rendu, contrairement à leur obligation. Et ils essaient de le cacher par l'imposition de formalités administratives contraignantes pour m'amener sous leur juridiction et ainsi prétendre à mon consentement parce que je traite les lettres qu'ils m'envoient à ce nom, n'ayant d'autre choix de le faire si je veux savoir ce qu'ils disent. Ce jeu de dupes et cette fraude qu'ils entretiennent pour ne pas avoir à me respecter ont assez duré.

Eric Blackburn:

Cette lettre fait suite à vos demandes du 22 avril 2025, qui a été faite en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, afin d'obtenir les renseignements à propos de vous-même.

Au 4 septembre, ils avaient certainement reçu ma réponse du 17 août 2025.

Comme indiqué dans la lettre envoyée **le 29 juillet 2025**, nous considérons maintenant cette demande comme abandonnée et fermons ce dossier en conséquence comme nous n'avons pas reçu votre réponse au 15 août 2025. Conformément à sous-paragraphe 16(1) du Loi sur la protection des renseignements personnels.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter le bureau de l'AIPRP à l'adresse suivante: ATIP-AIPRP@nsira-ossnr.gc.ca.

Nous vous informons que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada dans un délai de 60 jours à compter de la réception du présent avis. Si vous décidez de vous prévaloir de ce droit, la notification de votre plainte doit être adressée à :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
30, rue Victoria
Gatineau QC K1A 1H3

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur la procédure de plainte en visitant le site web du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à l'adresse suivante : www.priv.gc.ca/fr/.

Sincèrement,

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Secrétariat de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement